



**Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public | Procédure simplifiée suite à une manifestation d'intérêt spontanée**

**Location de courts de tennis | Salle de sports de raquette de Kroaz Kenan, 134 Kroaz Kenan 29880 PLOUGUERNEAU**

Une demande d'AOT a été déposée à la Mairie de Plouguerneau, le 16 mai 2025 pour installer une activité de location de courts de tennis, situé au 134 Kroaz Kenan à Plouguerneau

L'activité envisagée est la location de courts de tennis.

Le local concerné est la salle des sports de raquette de Kroaz Kenan et est situé au 134 Kroaz Kenan à Plouguerneau, (cf. plan joint).

Les conditions d'occupation du domaine public sont les suivantes :

- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'AOT ;
- L'occupation est autorisée pour une durée de trois ans (3 ans,) ;
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise à l'accord de la mairie de Plouguerneau ;
- Le local est mis à disposition gratuite, l'usage n'étant pas exclusif ;
- L'occupation ne pourra se faire que dans la salle des sports de raquette de Kroaz Kenan situé au 134 Kroaz Kenan à Plouguerneau (cf.plan joint)

Cette demande constitue une manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer une demande d'AOT avant le **11 juin à 12h** auprès de la mairie de Plouguerneau, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes :

**adresse postale :** Mairie de Plouguerneau  
A l'attention de Gregor MAZO  
12 rue du Verger  
29880 PLOUGUERNEAU

**adresse électronique :** [gmazo@plouguerneau.bzh](mailto:gmazo@plouguerneau.bzh)

Annexe : plan

# Salle de Tennis et aire de pétanque

